

Relance non-respect de l'obligation scolaire

Demande de pièce justificative

[Madame / Monsieur]

Nous vous avons adressé une première notification à ce sujet.
Sauf erreur de notre part, vous n'avez pas répondu à notre demande.
Nous attirons votre attention sur l'importance d'apporter rapidement une réponse.

Nous avons connaissance que votre enfant [Prénom NOM], n'est pas inscrit dans un établissement scolaire.

L'article L 552-4 du code de la sécurité sociale mentionne que le versement des prestations familiales afférentes à un enfant soumis à l'obligation scolaire est subordonné à la présentation soit du certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement public ou privé, soit de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente de l'Etat de faire l'instruction à domicile, en application de l'[article L. 131-5 du code de l'éducation](#).

Aussi, vous devez nous adresser les documents suivant afin de considérer à nouveau votre enfant à votre charge :

- Un certificat d'inscription dans un établissement scolaire.
- OU
- Une autorisation d'instruction dans la famille.

Vous pouvez déposer votre justificatif sur [caf.fr](#) > Espace Mon Compte ou l'envoyer par courrier postal ou le déposer à l'accueil de votre Caf.

Nous sommes à votre disposition.

Veillez recevoir, [Madame / Monsieur] nos salutations respectueuses.

Prénom, Nom, [le directeur / la directrice]